



N°18 – 27 novembre 2018

## A la Une

---

### France Compétences : confirmation du rôle de régulateur financier

Un projet de décret présenté au Cnefop le 20 novembre fixe les modalités de répartition des contributions versées par les entreprises pour le financement de la formation professionnelle. Le conseil d'administration de France Compétences fixera annuellement la répartition des fonds collectés et pourra faire évoluer le montant des enveloppes attribuées aux différents dispositifs (CPF, CEP, alternance, etc.) dans la limite du pourcentage minimum et maximum fixé par ce même décret pour chacun d'eux ([Le Quotidien de la Formation](#), 21 novembre).

## Compte personnel de formation

---

### CPF de transition professionnelle : précisions sur le fonctionnement

Deux projets de décret portant sur la mobilisation du CPF dans le cadre d'un projet de transition professionnelle ont également été soumis aux membres du Cnefop. Le premier précise les modalités d'accès ainsi que les conditions de prise en charge financière par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (Cpir). Le second détaille les conditions d'ancienneté minimale, les modalités de rémunération pendant la formation, les conditions d'agrément et les modalités de fonctionnement des Cpir qui seront mises en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Leurs missions seront assurées à titre temporaire par les Fongecif et Opacif ([Quotidien de la Formation](#), 20 novembre).

### Le taux de conversion du CPF fixé à 15 euros

Un projet de décret également présenté au Cnefop monétise les heures acquises sur le CPF et au titre du DIF à hauteur de 15 € par heure. Les partenaires sociaux et les organismes de formation considéraient le chiffre de 14,28 €, évoqué en mars 2018 par le ministère du Travail, trop faible. La conversion du stock d'heures en euros sera effective au 31 décembre 2018 ([Le Quotidien de la Formation](#), 20 novembre).

## Semaine emploi handicap

---

### Le gouvernement veut s'attaquer au chômage de masse des handicapés via la formation

La semaine pour l'emploi des handicapés s'est ouverte le 19 novembre. Selon Alain Rochon, président d'APF France handicap, les handicapés sont de plus en plus nombreux au chômage avec une progression de 130 000 personnes privées d'emploi en cinq ans, portant le total à 514 000. Il considère la formation comme la clef du problème, ce qui constitue l'enjeu de la réforme des entreprises adaptées : l'Etat portera de 380 M€ à 500 M€ la dotation annuelle des aides au poste d'ici à 2022, les entreprises adaptées devant quant à elles faire passer leurs effectifs de 40 000 à 80 000 à cet horizon. Les entreprises adaptées bénéficieront d'un nouvel outil, le CDD tremplin, inscrit dans la loi « Avenir professionnel », reposant sur le même principe que les contrats aidés : l'aide est conditionnée à l'acquisition d'une expérience professionnelle significative assortie ou non d'une formation qualifiante ([Les Echos](#), 19 novembre).

### Lancement de l'Observatoire des métiers et des compétences des entreprises adaptées

L'Observatoire permettra d'identifier les grandes tendances et les besoins des entreprises adaptées et de favoriser la mise en relation des différentes parties prenantes du secteur. Trois commissions le composent : « Changement d'échelle des entreprises adaptées », « Parcours professionnels en entreprises adaptées », « Développement prospectif du secteur adapté » ([Arofe Nouvelle-Aquitaine](#), 22 novembre).

## Emploi – Formation

---

### Les partenaires sociaux demandent à Pôle emploi d'accélérer les formations de chômeurs

A l'issue d'une séance de négociations autour de la réforme de l'assurance-chômage le 16 novembre, les partenaires sociaux ont indiqué qu'ils allaient demander à Pôle emploi d'accélérer l'accompagnement du demandeur d'emploi et son entrée en formation. L'Unedic, gérée par les partenaires sociaux, doit dans les prochaines semaines fixer avec l'Etat et Pôle emploi les objectifs de l'opérateur public pour les trois années à venir dans le cadre d'une convention tripartite. Selon ce document, soumis à la signature des partenaires sociaux le 27 novembre, le délai du premier entretien après inscription devrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> mois de chômage. Est également fixé l'objectif d'aboutir à un délai moyen d'entrée en formation de quatre mois après le diagnostic ([AFP](#), 16 novembre).

### Création du Conseil de l'inclusion dans l'emploi

Il remplace le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE). Il est chargé de formuler des propositions et de concourir à la conception, à l'élaboration et au suivi des politiques de l'inclusion dans l'emploi, en réalisant des évaluations et en diffusant les bonnes pratiques de l'inclusion dans l'emploi. Il est créé, par [décret](#), pour cinq ans auprès du ministère chargé de l'emploi ([Arofe Nouvelle-Aquitaine](#), 20 novembre).

## Opérateurs de compétences

---

### L'Opco Cohésion sociale en voie de constitution

Selon un [communiqué de presse](#) de la Fédération nationale de l'aide, accompagnement et soin à la personne, une négociation a été engagée pour l'accord constitutif du futur Opco de la Cohésion sociale entre les fédérations et unions d'employeurs et les organisations syndicales de salariés ([Adessadomicile](#), 19 novembre).

## Nomination

---

### Une nouvelle directrice formation pour la Région Ile-de-France

Marie Morel a été nommée directrice en charge de la formation professionnelle au sein du Conseil régional d'Ile-de-France le 20 novembre ([Quotidien de la Formation](#), 21 novembre).



**Rédaction Département Documentation :** Emmanuelle Herpin, Stéphane Hérault, Laurence Le Bars, Catherine Quentric, Brice Ravet  
[ressources@centre-inffo.fr](mailto:ressources@centre-inffo.fr)  
©Centre Inffo 2018

Depuis plus de 40 ans, Centre Inffo décrypte l'actualité de la formation à l'échelle nationale, régionale et européenne. Association sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, Centre Inffo est doté d'une mission de service public dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, il les soutient et les accompagne dans la réalisation de leurs missions.

Centre Inffo met à la disposition des professionnels une offre de formation complète, une expertise juridique et documentaire, réalise des missions d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement et assure un rôle d'animation du débat public. Son agence de presse permet un accès en temps réel à toute l'actualité de la profession.